

Fiscalité et aspects réglementaires de l'activité gîte et meublé de tourisme



Votre contact

Mélanie Pigeon

Responsable de l'association
Gîtoise - En charge du label
Gîtes de France

☎ 03 64 60 60 23

✉ melanie.pigeon
@oisetourisme.com

Tarif

80 €

tarif spécial Gîtes de France :

Gratuit

Pour qui

- Gîte, meublé de tourisme insolite (déjà en activité ou non)

Dates

5 mars, 22 septembre 2020

Durée et participants

1 journée (de 9h30 à 17h30),
10 personnes max.

Lieu

OISE TOURISME
22, place de la Préfecture
60000 Beauvais
et sur site.

Vous avez le projet de créer un gîte rural, un meublé de tourisme ou peut-être exercez-vous déjà, avez-vous fait les bons choix ?

GÎTOISE vous propose de participer à une journée de formation pour réussir votre projet et répondre à vos questions : réglementation, fiscalité, quels statuts choisir, vos obligations réglementaires et contractuelles, comment déclarer vos revenus ? Quels régimes choisir ? Impôts et taxe, TVA, classements....



DESSCRIPTIF

Cette journée de formation fait le point sur tout ce qu'il faut savoir avant d'ouvrir un meublé touristique ou pour être sûre d'avoir fait les bons choix.

Aspects fiscaux et sociaux

Préalable : définitions réglementaires (meublé de tourisme, meublé classé, gîte rural).

Présentation des principes généraux de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les différents régimes d'évaluation et d'imposition des revenus de location meublée (micro-BIC ou régime réel; loueur en meublé professionnel ou non-professionnel).

La TVA.

Les impôts locaux (Taxe d'habitation ou CFE ? Taxe de séjour).

La contribution à l'audiovisuel public.

L'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière).

Contributions et cotisations sociales.